

AVIS

AT.24.41.AV

Programme communal de développement rural d'ATH

Avis adopté le 12/04/2024

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune d'ATH
- *Auteur de projet :* ICEDD
- *Organisme d'accompagnement :* Fondation rurale de Wallonie
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 5/03/2024
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 5/04/2024

Projet :

- *Fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution :* Aménager les abords d'école des villages
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 26/02/2024

Brève description du projet et de son contexte :

La commune d'Ath, située dans la province du Hainaut et dans la région agro-géographique du Plateau limoneux hennuyer, est le résultat de la fusion administrative de 19 anciennes communes (Ath, Arbre, Bouvignies, Ghislenghien, Gibecq, Houtaing, Irchonwelz, Isières, Lanquesaint, Ligne, Maffle, Mainvault, Meslin-l'Evêque, Moulbaix, Ormeignies, Ostiches, Rebaix, Villers-Notre-Dame et Villers-Saint-Amand). Elle se situe également dans le bassin de la Dendre.

Au premier janvier 2023, elle comptait 29311 habitants pour une superficie de 127,9 km².

La stratégie de développement s'articule autour de quatre défis, eux-mêmes subdivisés en douze objectifs :

- Avoir un cadre naturel, véritable matrice résiliente pour le territoire et ses activités humaines
 - Augmenter la taille et la qualité du réseau écologique et réduire le ruissellement par une augmentation du stockage de l'eau en surface, dans les sols et dans la biomasse
 - Accroître l'autonomie alimentaire et énergétique, notamment via le développement d'une agroforesterie résiliente
 - Préserver et renforcer l'identité paysagère du Pays Vert
- Soutenir les activités économiques et touristiques
 - Amener les entreprises existantes vers plus de résilience et dynamiser l'émergence de TPE locales
 - Favoriser le maintien et la création de petits commerces de proximité
 - Renouveler l'offre touristique en misant davantage sur le tourisme cyclable et fluvial et les attractions voisines
- Assurer des lieux de vie qui répondent au besoin de base de la population et favorisant les échanges humains
 - Garantir un accès au logement à tous, notamment en soutenant les nouvelles formules d'habitat
 - Renforcer le pôle de service du centre-ville et pérenniser ceux dans les villages dont les 14 écoles
 - Rénover les espaces publics et augmenter le nombre de lieux de rencontre pour les habitants et associations en s'appuyant sur leur engagement pour en assurer la gestion
- Faciliter les échanges d'information et de ressources et la mobilité des personnes
 - Soutenir davantage les dynamiques citoyennes
 - Agir activement sur la production locale d'énergie et la réduction des déchets
 - Poursuivre le développement du réseau des modes actifs et soutenir les modes alternatifs à la voiture individuelle

Avis

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune d'ATH.

Le diagnostic est de bonne qualité, facile à lire, synthétique et permet d'avoir une bonne vision globale du territoire communal.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l'organisme d'accompagnement pour encadrer le processus participatif est de bonne qualité. Le Pôle apprécie l'effort fourni pour sensibiliser la population. Il en résulte tout particulièrement une bonne participation et une bonne dynamique au sein de la Commission local de développement rural.

De plus, le Pôle considère que le diagnostic partagé est de bonne qualité. Il permet de bien mettre en évidence les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de la commune. Le Pôle estime également que le diagnostic partagé offre une image pertinente et conforme à la réalité territoriale d'Ath et au processus participatif. Les apports de ce dernier sont clairement identifiés. Il ne comprend toutefois pas l'intérêt des questions qui sont reprises dans la synthèse des enjeux, notamment du fait qu'une partie d'entre elles ne trouvent pas de réponse dans le reste du document.

Le Pôle relève que la stratégie qui repose sur quatre défis, eux-mêmes structurés en douze objectifs opérationnels, est très générale. Malgré le fait que ces objectifs sont cohérents avec le diagnostic partagé, il décèle difficilement les liens et la cohérence qui peuvent exister entre certains de ces objectifs et les projets qui sont proposés pour les atteindre. De plus, le Pôle appréhende difficilement les relations entre cette opération de développement rural et les autres stratégies menées sur le territoire communal, ce qui aurait permis de donner des réponses à certains objectifs opérationnels du PCDR.

Concernant la partie 5, le Pôle souligne la bonne répartition des fiches-projets au sein des différents lots et le fait qu'elles couvrent de manière équilibrée l'ensemble du territoire communal. Il relève toutefois la faiblesse du lot 0 et le nombre peu élevé de fiches-projets relatives à l'amélioration du cadre naturel alors qu'il s'agit d'un des quatre défis identifiés. Il invite, même si le schéma de développement du territoire n'est pas approuvé, de mettre en œuvre un document de gestion territorial, tel qu'un schéma de développement communal. Ce dernier permettrait de répondre à un certain nombre de problèmes identifiés dans le diagnostic.

Enfin, concernant la fiche-projet prévue en première convention, à savoir l'aménagement des abords des écoles des villages, le Pôle estime qu'elle est réaliste et cohérente avec les objectifs de développement définis dans la stratégie et qu'elle répond à un besoin avéré. Il s'interroge toutefois sur le montant peu élevé de l'estimation des coûts de cette fiche-projet au vu notamment du nombre élevé d'écoles concernées.


Samuël SAELENS
Président